

PROJET DE LOI N° 42 AUTEUR: M. Yvon Vallières ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation
TITRE: Loi modifiant la Loi sur la mise en marche des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, concernant le dépôt des garanties de responsabilité financière.

- Présentation le : 2006-10-24
Consultations gén. ou part. à la _____ le _____
Dépôt du rapport de commission: _____
Motion de scission le : _____
Motion de report le : _____

- Adoption du principe le : 2006-11-16
Étude détaillée à la CAPA le 2006-11-21

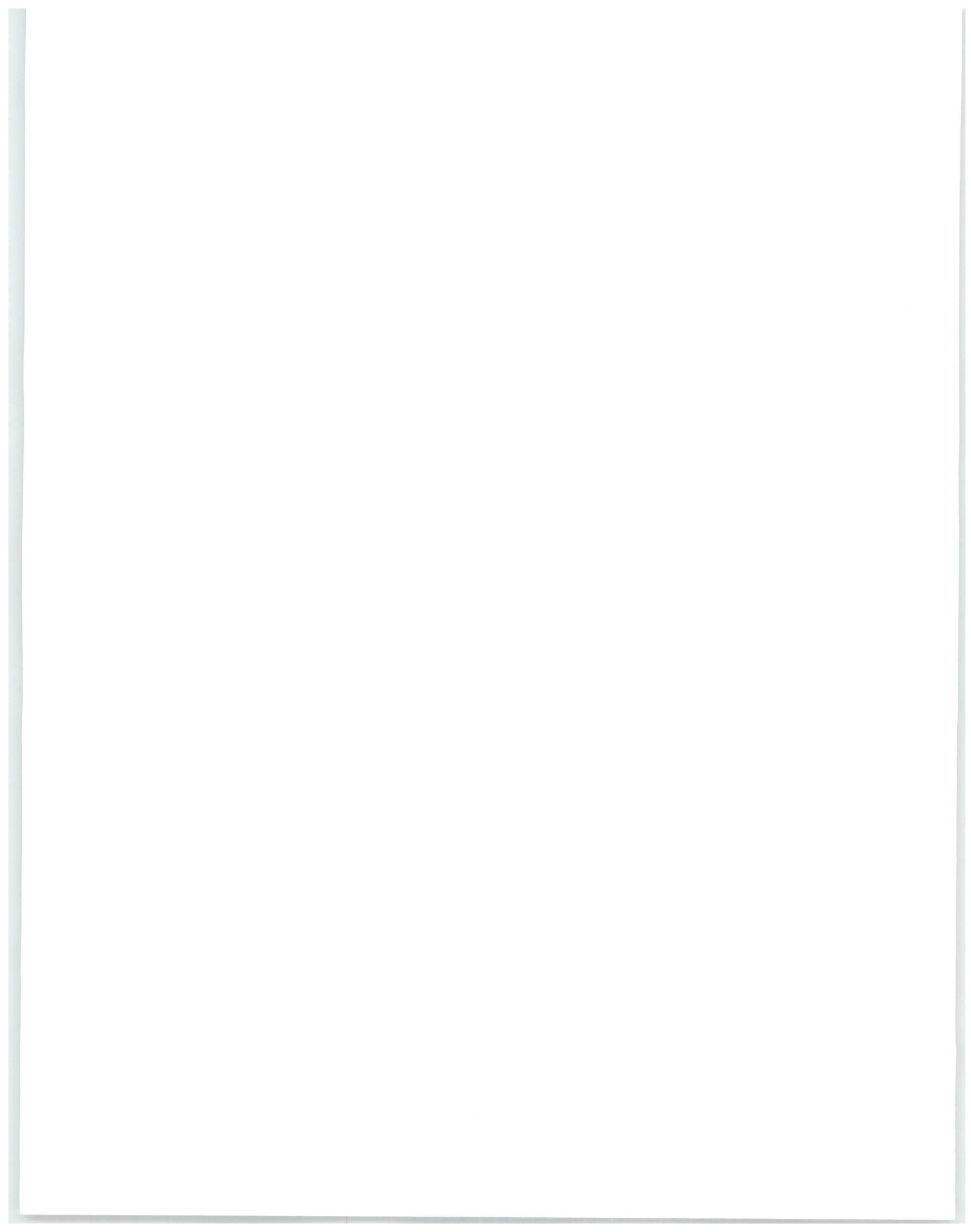
- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-11-22 AM (1)
Si amendement(s) en Commission : oui non Si amendement au titre : oui non
Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui non
de M _____ (... articles amendés)
de M _____ (... articles amendés)
de M _____ (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2006-11-29
Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :
de M _____
de M _____
de M _____

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui non (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-12-13
- Sanction du projet de loi le: 2006-12-13 (2006, c. 44)

Motion de suspension des règles présentée le : _____
Feuille de temps jointe sur: _____
Feuille de vote jointe sur: _____
Autres: _____



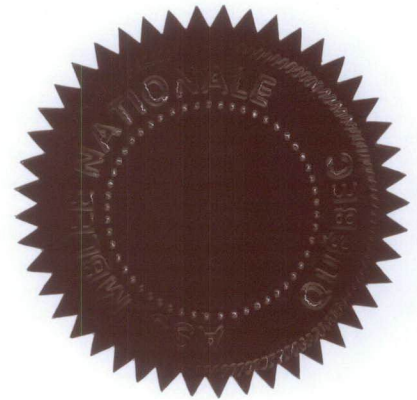


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE –DEUXIÈME SESSION

Commission de l'agriculture, des pêcheries
et de l'alimentation

PROCÈS-VERBAL

Séance du 21 novembre 2006



Étude détaillée du projet de loi n° 42, *Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche concernant le dépôt des garanties de responsabilité financière*
(Texte adopté avec un amendement)

11-11-11

11-11-11

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'agriculture,
des pêcheries et de l'alimentation

Séance du mardi 21 novembre 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 42, *Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche concernant le dépôt des garanties de responsabilité financière* (Ordre de l'Assemblée, le 16 novembre 2006)

Membres présents :

Mme Houda-Pepin (La Pinière), présidente de la Commission

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, en remplacement de Mme Robert (Deux-montagnes)

M. Bachand (Arthabaska)

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Dion (Saint-Hyacinthe)

M. Soucy (Portneuf)

M. Vallières (Richmond), ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Mme Vien (Bellechasse)

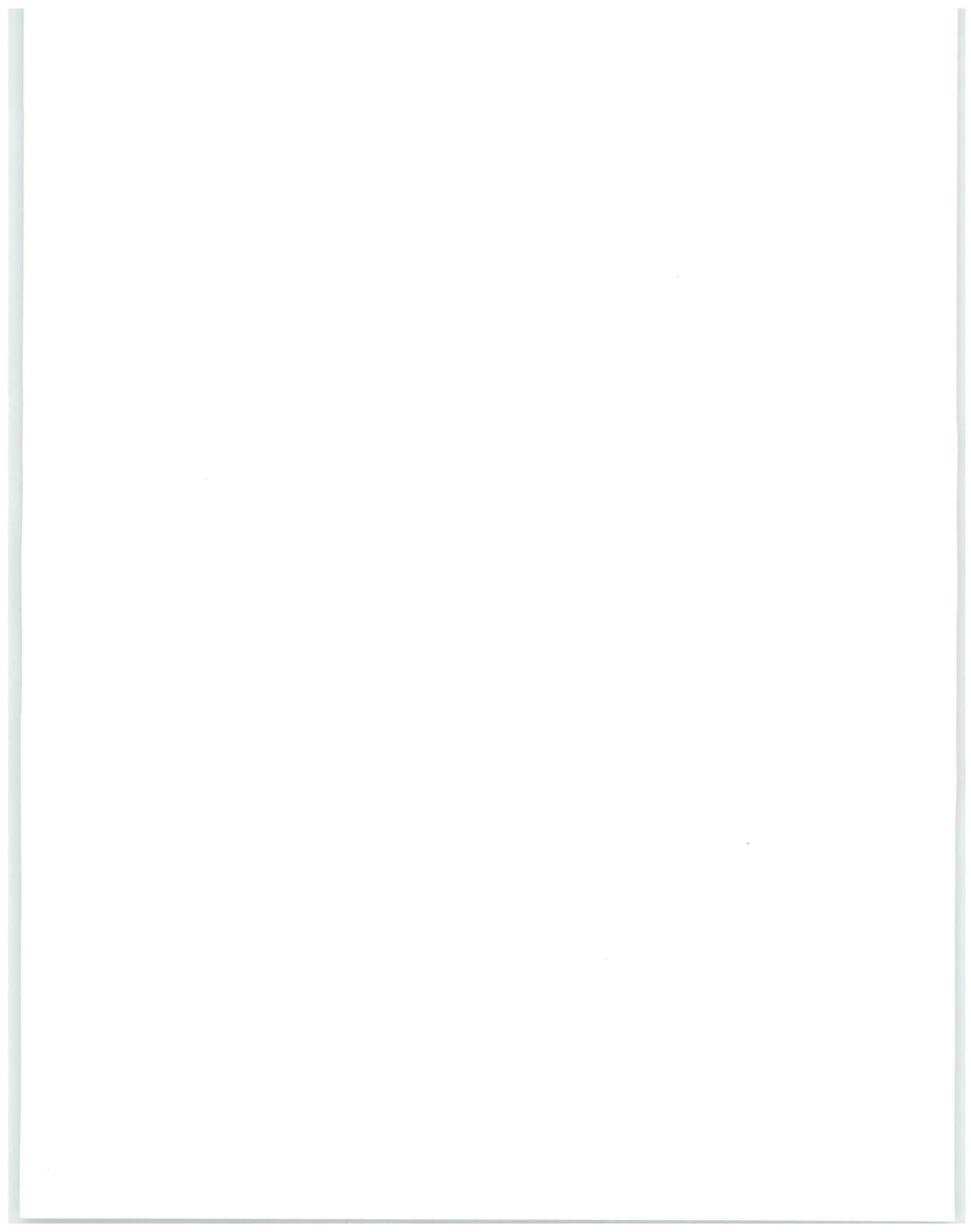
Autre participant :

M^e Pierre Labrecque, conseiller juridique, Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)

La Commission se réunit à 11 h 06 sous la présidence de Mme Houda-Pepin (La Pinière), présidente de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente fait lecture du mandat de la Commission.



M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

MM. Vallières (Richmond) et Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Labrecque de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Articles 3 et 4 : Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Article 5 : M. Vallières (Richmond) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

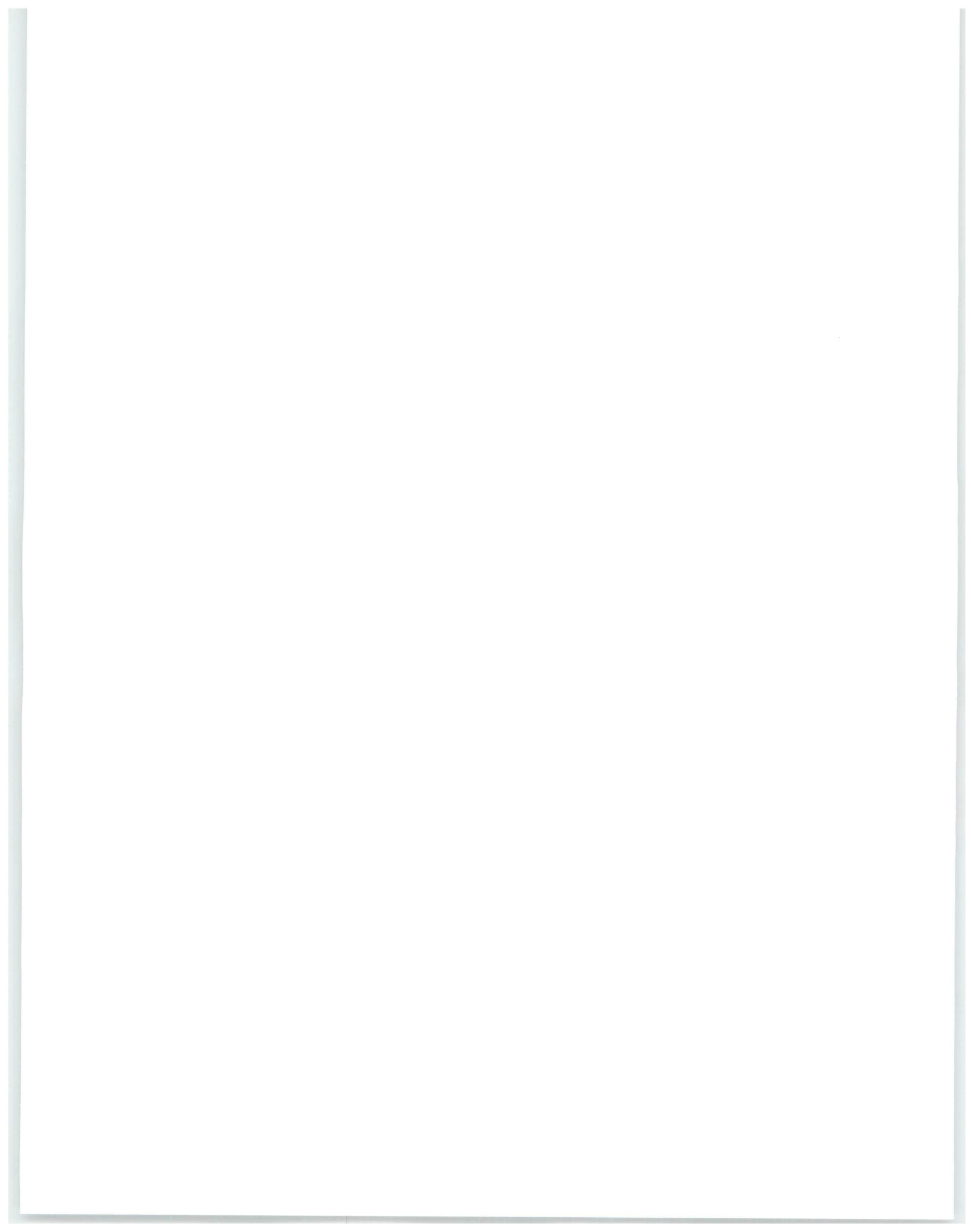
L'amendement est adopté.

L'article 5, amendé, est adopté.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 42 : Le texte du projet de loi n° 42, *Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche concernant le dépôt des garanties de responsabilité financière*, est adopté avec un amendement.



REMARQUES FINALES

MM Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Vallières (Richmond) et Mme Houda-Pepin (La Pinière) font des remarques finales.

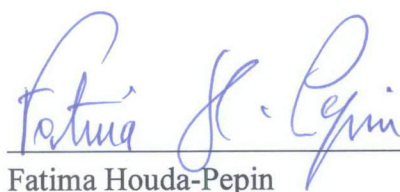
À 12 h 20, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Christian A. Comeau



Fatima Houda-Pepin

CAC/dh

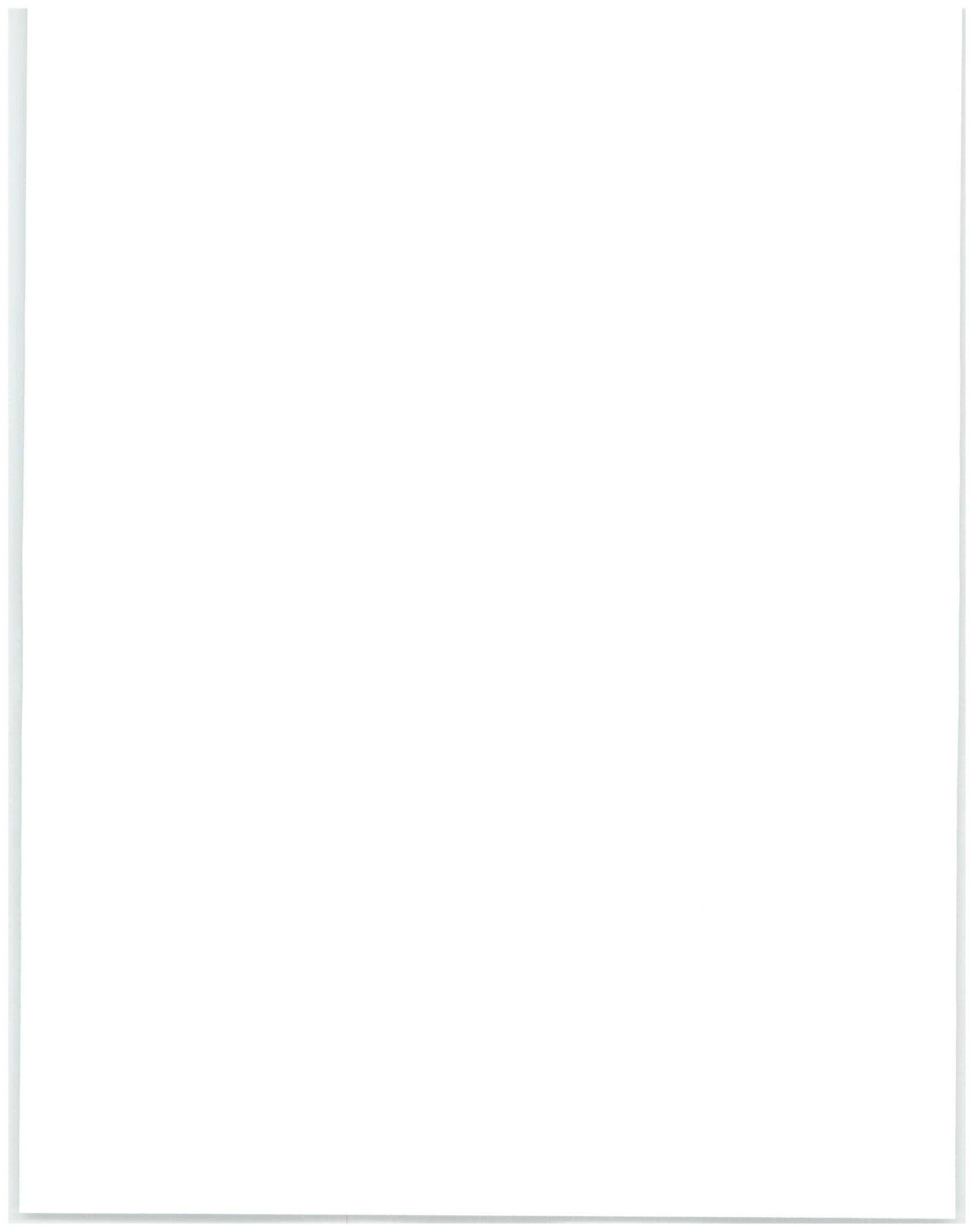
Québec, le 21 novembre 2006

1000

1000

ANNEXE I

Amendement adopté



AM 1
ART 5

Amendement

Projet de loi n° 42

*Loi modifiant la Loi sur la mise en marché
des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*

ARTICLE 5

Remplacer l'article 5 par le suivant :

« 5. Sont validées les dispositions imposant l'obligation de verser une garantie de responsabilité financière, contenues dans une convention homologuée, une sentence arbitrale ou une décision de la Régie, en tant qu'elles n'avaient pas été établies en application de dispositions réglementaires. ».



M. Vallières (Richardson)

